

Paudex, le 20 avril 2020
JLP/elp

ASTAG-VD : Communication coronavirus du 20 avril 2020

Madame, Monsieur, Cher Membre,

Nous allons à nouveau tenter dans le présent message de vous fournir quelques éléments de réponses complémentaires s'agissant des dernières mesures prises par le Conseil Fédéral, plus particulièrement celles relatives à l'extension des indemnités en cas de perte de gain pour les indépendants, ainsi que celles relatives à la diminution des mesures de confinement.

➤ **Extension des indemnités pour indépendants**

Comme vous le savez peut-être, le [Conseil Fédéral](#) a annoncé jeudi dernier une extension du cercle des bénéficiaires des indemnités pour indépendant. Ainsi, les indépendants qui sont confrontés à la paralysie de l'économie et qui voient leur revenu diminuer alors que l'activité n'est pas interdite ont désormais droit à l'allocation pour perte de gain, à condition que le revenu annuel de l'activité lucrative soumis à l'AVS soit supérieur à 10'000 francs, mais ne dépasse pas 90'000 francs.

Le montant maximal de l'allocation est de 196 francs par jour, soit 5880 francs par mois, comme pour les autres ayants droit à l'allocation pour perte de gain COVID-19. Le droit prend naissance rétroactivement à compter du 1er jour du déclin de l'activité, mais au plus tôt le 17 mars 2020, et il prend fin après deux mois, mais au plus tard avec la levée des mesures destinées à lutter contre la pandémie de coronavirus. Les caisses de compensation pourront demander la restitution des prestations indûment perçues.

Si vous êtes concerné par cette nouvelle mesure, vous trouverez le formulaire que vous devez compléter sur [ce lien](#). Une fois ledit formulaire rempli, il convient de le transmettre à la caisse de compensation à laquelle vous êtes affilié comme indépendant.

➤ **Assouplissement progressif des mesures de protection contre le Coronavirus**

Au vu de l'évolution épidémiologique et des recommandations scientifiques, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les mesures de protection de la population contre le nouveau Coronavirus à partir du 27 avril. Afin de garantir une planification optimale, il annonce également les étapes ultérieures prévues jusqu'au début juin :

Phase 1 27 avril 2020

- Ouverture de magasins de bricolage, de jardineries, de fleuristes
- Ouverture de salons de coiffure
- Ouverture d'installations publiques non surveillées (**par exemple, des installations de lavage de voitures**)
- Approbation des interventions hospitalières
- Approbation des traitements dentaires et de la physiothérapie
- Suppression des restrictions d'assortiment dans les épiceries

Phase 2 11 mai 2020

- Début des cours de fréquentation des écoles obligatoires

Phase 3 8 juin 2020

- Début des cours de fréquentation dans les écoles secondaires, les écoles professionnelles et les universités
- Ouverture d'installations de divertissement et de loisirs (par exemple, musées, bibliothèques)

A noter en outre que l'interdiction de réunion pour plus de cinq personnes est toujours en vigueur!

La santé de la population reste la priorité absolue, en particulier celle des personnes dites à risque. C'est la raison pour laquelle ces assouplissements s'accompagnent de plan de protection. Les mesures de protections édictées par l'OFSP doivent donc toujours être de vigueur ; cela comprend notamment le respect des distanciations sociales et celles relatives à l'hygiène.

Afin de rassurer vos équipes et votre clientèle, des mesures supplémentaires peuvent être mises en œuvre. Dans certaines situations particulières, il peut notamment être recommandé de porter un masque chirurgical ou d'installer des plexiglass.

Nous nous permettons ainsi de vous proposer une adresse éventuelle pour la commande de Plexiglass :

Plastiglas
Rouges-Terres 1A
2068 Hauterive
www.plastiglas.ch

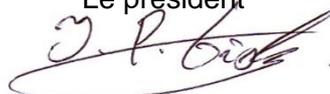
Si vous deviez avoir d'autres références à nous fournir, nous serions bien évidemment preneur !

Nous tenons à vous informer pour finir que notre Centrale s'engage à continuer d'apporter à tous ses membres le meilleur soutien possible - que ce soit par la représentation directe de leurs intérêts auprès du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et des cantons, par des conseils d'experts et une communication régulière que nous ne manquerons pas de vous relayer. Nous tenons aussi à les en remercier.

En attendant, et tout en restant à disposition, nous vous adressons une fois encore nos chaleureux messages et mots d'encouragement.

A S T A G – V D

Le président



Jean-Pierre Giobellina

Le secrétaire



Jean-Luc Pirlot